

**Feuillet : 2024/****Délibération n° 2024/53****Objet : Dispositif d'aide à la mobilité internationale : mise à jour**

Département des Landes  
Commune de  
Saint-Martin de Seignanx



SAINT-MARTIN  
DE SEIGNANX

\*\*\*\*\*

Date de convocation :

09-04-2024

Date d'affichage :

09-04-2024

\*\*\*\*\*

Nombre de conseillers :

\*En exercice : 29

\*Présents : 27 (pour les délibérations n°32 à 34), 28 (pour les délibérations n°35 à 44 et pour la n°48), 27 (pour les délibérations n°45 à 47 et 49 à 53)

\*Absents : 2 (pour les délibérations n°32 à 34) puis 1 (pour les délibérations n°35 à 44 et la n°48) et 2 (pour les délibérations n°45 à 47 et 49 à 53)

\* Dont pouvoirs : 8

\* Votants : 27 (délibérations n°32 à 34) puis 28 (délibérations n° 35 à 44 et n° 48) et 27 (délibérations n°45 à 47 et 49 à 53)

Les délibérations ont été examinées dans l'ordre suivant : 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 48, 45, 46, 47, 49, 50, 51, 52, 53.

**Séance du conseil municipal  
du lundi 15 avril 2024**

L'an deux mille vingt quatre, le quinze du mois d'avril, à 18 H 30, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en son lieu habituel dans la salle du conseil à la mairie, sous la présidence de Monsieur Julien FICHOT, Maire

**Présents** : M. FICHOT Julien, Mme GUTIERREZ Laurence, Mme MOLERES Vanessa (pour les délibérations 32 à 44 et pour la 48), M. POURTAU Philippe, M. LABADIE Hervé, Mme DREYFUS Sandrine, M. JAUREGUIBERRY Philippe (pour les délibérations 35 à 53), M. SABATHE Philippe, M. PETRIACQ Laurent, M. SALMON Jean-Joseph, Mme HARGOUS Françoise, M. BAUCHIRE Serge, Mme MIRABEL Marie-Christine, Mme SABATIER Nathalie, M. DARDY Nicolas, Mme DARRIEUMERLOU Marie, Mme AZPÉÏTIA Isabelle, M. VIGNES Matthieu, M. BRESSON Mike, Mme LANTERNE Pénélope.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

**Absents** : Mme MOLERES Vanessa (pour les délibérations 45 à 47 et 49 à 53), M. JAUREGUIBERRY Philippe (pour les délibérations 32 à 34), Mme DARRIEUMERLOU Virginie.

**Pouvoirs** : M. PEYNOCHE Gilles à M. FICHOT Julien, Mme BOINAY Marina à Mme GUTIERREZ Laurence, M. Maton Stéphane à M. DARDY Nicolas, M. MILAN Bruno à M. SALMON Jean-Joseph, Mme DUCORAL Hélène à Mme SABATIER Nathalie, Mme LISSAYOU Marion à Mme HARGOUS Françoise, Mme ROURA Florence à M. VIGNES Matthieu, M. SOORS Didier à Mme AZPÉÏTIA Isabelle.

En conformité avec l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, il est procédé à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du conseil.

**Secrétaire de séance** : Mme DARRIEUMERLOU Marie



**Rapporteur :** Mme Laurence GUTIERREZ

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;  
VU la délibération n° 2021/28 en date du 18 mars 2021 par laquelle le conseil municipal a mis en place un dispositif d'aide à la mobilité internationale pour les jeunes Saint-Martinois dans le cadre de leurs études, apprentissages professionnels et autres expériences ;  
VU l'avis de la commission vie sociale – solidarités du 29 février 2024 ;

CONSIDERANT que le dispositif d'aide à la mobilité internationale fonctionne bien mais demande à être ajusté pour répondre pleinement aux demandes et aux premiers retours de terrain ;

CONSIDERANT qu'à ce titre les modifications suivantes sont proposées :

- Ajout de possibilités d'aide à hauteur de 50 € pour 1 semaine et 100 € pour 2 semaines ou plus, les autres montants restant identiques,
- Possibilité de modulation des aides selon le type de mobilité et le projet (volontariat, bénévolat, stage, séjour, linguistique, ...) selon l'avis du jury,
- Abaissement de la condition d'âge minimal des bénéficiaires de 18 à 16 ans pour permettre de toucher aussi les lycéens.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité :

**Article 1 :** d'approuver les modifications ci-dessus au dispositif d'aide à la mobilité internationale pour les jeunes de la commune.

**Article 2 :** de mettre à jour le dossier de présentation du dispositif ainsi que tout document afférent et de prévoir les crédits nécessaires à la prise en compte budgétaire de cette évolution.

**Article 3 :** d'autoriser Monsieur le Maire à engager toute démarche et signer tout document pour mettre à jour ce dispositif.

**Article final :** Monsieur le Maire, Madame la Maire-adjointe en charge de la vie sociale et de la solidarité, Monsieur le Maire-adjoint en charge des finances, des ressources humaines et de la qualité du service public et Monsieur le Maire-adjoint en charge de la petite enfance, de l'enfance, de la jeunesse et des affaires scolaires sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS, par les membres dont la présence est attestée par leur signature au registre.

Pour extrait conforme,

Le Maire  
M. Julien FICHOT



La secrétaire de séance  
Mme Marie DARRIEUMERLOU

Envoyé en préfecture le 18/04/2024

Reçu en préfecture le 18/04/2024

Publié le

ID : 040-214002735-20240415-CM15042024\_53-DE



## Feuillet : 2024/

Le Maire :

- peut certifier, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans le délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).